



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IGÉSR

**INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION, DU SPORT
ET DE LA RECHERCHE**

BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS

Réunion d'entente pour les corrections de l'épreuve E6

Cybersécurité des services informatiques

Ordre du jour

9 h 30 – 12 h 00 : réunion plénière

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/89863/creator/47025/hash/65d102166612e13c72baf505d782b037c8add539>

Actualités disciplinaires

Bilan du BTS Services informatiques aux organisations « saison 1 »

Retour sur la formation et le CCF de la première promotion du BTS révisé

Session 2022 du BTS

- épreuve E6 : modalités d'évaluation

13 h 30 – 16 h 30 : préparation du barème de l'épreuve E6 en commissions

SISR <https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/31317/creator/23844/hash/1bacd305c987fa2b93713404606f022bd6ad10ee>

SLAM <https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/89863/creator/47025/hash/65d102166612e13c72baf505d782b037c8add539>

Actualités disciplinaires

Concours de recrutement

Capet EG/ISI

Capes NSI

Agrégation d'informatique

Formations

Bac 2022

MC SNO

BUT

BTS SIO

Offre de formation

Épreuve de contrôle au
BTS

Campus Cyber

Offre de formation au BTS SIO dans les établissements publics et privés sous contrat. Année scolaire 2021-2022

	SECTEUR PUBLIC	SECTEUR PRIVE	Somme :
1BTS2 SERV.INFORMATIQ.ORGAN.1ERE ANNEE	3564	1700	5264
2BTS2 SERV.INFORMATIQ.ORGAN.OPT.A.SISR	1356	612	1968
2BTS2 SERV.INFORMATIQ.ORGAN.OPT.B.SLAM	1503	657	2160
Somme :	6423	2969	9392
NOMBRE DE SECTIONS			
	SECTEUR PUBLIC	SECTEUR PRIVE	Somme :
1BTS2 SERV.INFORMATIQ.ORGAN.1ERE ANNEE	106	52	158
2BTS2 SERV.INFORMATIQ.ORGAN.OPT.A.SISR	100	43	143
2BTS2 SERV.INFORMATIQ.ORGAN.OPT.B.SLAM	101	44	145
Somme :	307	139	446

Épreuves de contrôle au brevet de technicien supérieur à compter de la session 2022

Les conditions d'accès aux épreuves de contrôle prévoient l'obligation d'obtenir :

- une moyenne générale entre 8 et 9,9 sur 20 aux épreuves du brevet de technicien supérieur ;
- et une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves professionnelles du brevet de technicien supérieur.

Les épreuves de contrôle prévoient la possibilité pour le candidat de choisir les deux disciplines sur lesquelles il souhaite être interrogé parmi les disciplines suivantes pour le BTS SIO :

- culture générale et expression ;
- expression et communication en langue anglaise ;
- mathématiques ;
- culture économique, juridique et managériale

Épreuves de contrôle au brevet de technicien supérieur à compter de la session 2022 (suite)

Les épreuves de contrôle au brevet de technicien supérieur consistent en deux interrogations d'une durée de 20 minutes chacune (10 minutes pour l'épreuve de langue vivante étrangère), notée chacune sur 20 points. Chaque interrogation est précédée d'une préparation d'une durée de 20 minutes (10 minutes pour l'épreuve de langue vivante étrangère).

Le candidat n'a aucun document à apporter pour passer l'une ou l'autre des deux épreuves.

Épreuves de contrôle au brevet de technicien supérieur à compter de la session 2022 (suite)

Pour chaque épreuve choisie, à l'invitation de l'évaluateur, le candidat prépare le sujet, puis le présente à l'examineur.

L'épreuve, d'une durée de 20 minutes, débute par un exposé du candidat sans interruption de l'évaluateur d'une durée maximale de 10 minutes. L'examineur engage ensuite un échange avec le candidat, soit en poursuivant le même sujet, soit en élargissant le champ de la réflexion sur d'autres parties du programme de l'épreuve présentée.

Chaque épreuve est notée sur 20 points et est affectée du coefficient de l'épreuve correspondante dans le règlement d'examen de la spécialité du brevet de technicien supérieur concernée.

Le candidat est déclaré admis, après délibération du jury, dès lors qu'il a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'issue des épreuves de contrôle.

Mention complémentaire

Services numériques aux organisations :

20 formations proposées via Parcoursup en 2022

Activités	Blocs de compétences	Unités
Pôle 1 – Contribution à la présence en ligne de l'organisation 1.1 - Participation à la mise en place et à l'actualisation d'un site Web 1.2 - Participation à la valorisation de la présence de l'organisation sur les médias sociaux 1.3 - Collaboration en mode projet	Bloc de compétences 1 – Contribuer à la présence en ligne de l'organisation C1.1 - Participer à la mise en place et à l'actualisation d'un site Web C1.2 - Participer à la valorisation de la présence de l'organisation sur les médias sociaux C1.3 - Collaborer en mode projet	U1 – Contribution à la présence en ligne de l'organisation
Pôle 2 – Participation à la gestion des services logiciels 2.1 - Participation à la gestion des outils et applications numériques « métier » 2.2 - Participation à la gestion des outils bureautiques, collaboratifs et nomades 2.3 - Contribution à la sécurité du système d'information de l'organisation	Bloc de compétences 2 – Participer à la gestion des services logiciels C2.1 - Participer à la gestion des outils et applications numériques « métier » C2.2 - Participer à la gestion des outils bureautiques, collaboratifs et nomades C2.3 - Contribuer à la sécurité du système d'information de l'organisation	U2 – Participation à la gestion des services logiciels
Pôle 3 – Accompagnement des utilisateurs aux usages du numérique 3.1 - Soutien aux utilisateurs dans les usages des applications et services numériques 3.2 - Sensibilisation des utilisateurs à la sécurité informatique et à la protection des données à caractère personnel 3.3 - Exploitation d'une documentation technique en langue anglaise	Bloc de compétences 3 – Accompagner les utilisateurs aux usages du numérique C3.1 - Soutenir les utilisateurs dans les usages des applications et services numériques C3.2 - Sensibiliser les utilisateurs à la sécurité informatique et à la protection des données à caractère personnel C3.3 - Exploiter une documentation technique en langue anglaise pour la rendre accessible aux utilisateurs	U3 – Accompagnement des utilisateurs aux usages du numérique

LE BTS Services informatiques aux organisations

Version 2011

BTS SIO	SISR	SLAM	Total
2013	2371	2040	4411
2014	2113	1991	4104
2015	2465	2226	4691
2016	2562	2457	5019
2017	2519	2364	4883
2018	2448	2242	4690
2019	2467	2643	5110
2020	2947	2996	5943
TOTAL/option	19892	18959	38851

Arrêté de création publié le 26 avril 2011

Arrêté de modification publié le 3 novembre 2014

Première session d'examen en 2013

Deux options :

- Option A : « solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux »
- Option B « solutions logicielles et applications métiers »

Depuis la session 2013 et jusqu'à la session 2020, quelques **39 000 diplômés**

- 20000 pour l'option A
- 19000 pour l'option B

Les résultats de la session 2021 ne sont pas disponibles.

LE BTS Services informatiques aux organisations

Version 2011

SISR								
Effectifs	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total présents	3243	3049	3390	3407	3485	3541	3486	3546
Total reçus	2371	2113	2465	2562	2519	2448	2467	2947
Taux de réussite / présents	73%	69,3%	72,7%	75%	72.3%	69,10%	70,80%	83,10%
SLAM								
Effectifs	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total présents	2772	2653	2914	3335	3251	3234	3473	3498
Total reçus	2040	1991	2226	2457	2364	2242	2643	2996
Taux de réussite / présents	74%	75,0%	76,4%	74%	72.7%	69,30%	76,10%	85,60%

Session 2022 du BTS SIO : épreuve E6, évaluation par compétences

Question [Texte de la question]		
Compétence évaluée : [Énoncé de la compétence et de l'indicateur de performance visés]		
Excellente maitrise	[Nb points]	[explication de l'attente du niveau/compétence visée]
Bonne maitrise		
Maitrise partielle		
Non maitrisé		
Non évaluable	0	Non répondu.

Voir les éléments de correction des sujets 0 :
<https://www.reseaucerta.org/sio2019/accueil>